



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 11457

Numéro SIREN : 820 282 309

Nom ou dénomination : 165 TEMPLE

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2016 sous le numéro de dépôt 72925



1607300201

DATE DEPOT : 2016-07-19
NUMERO DE DEPOT : 2016R072925
N° GESTION : 2016B11457
N° SIREN : 820282309
DENOMINATION : 165 TEMPLE
ADRESSE : 255 rue Saint Honoré 75001 Paris
DATE D'ACTE : 2016/05/19
TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL
NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE PRESIDENT

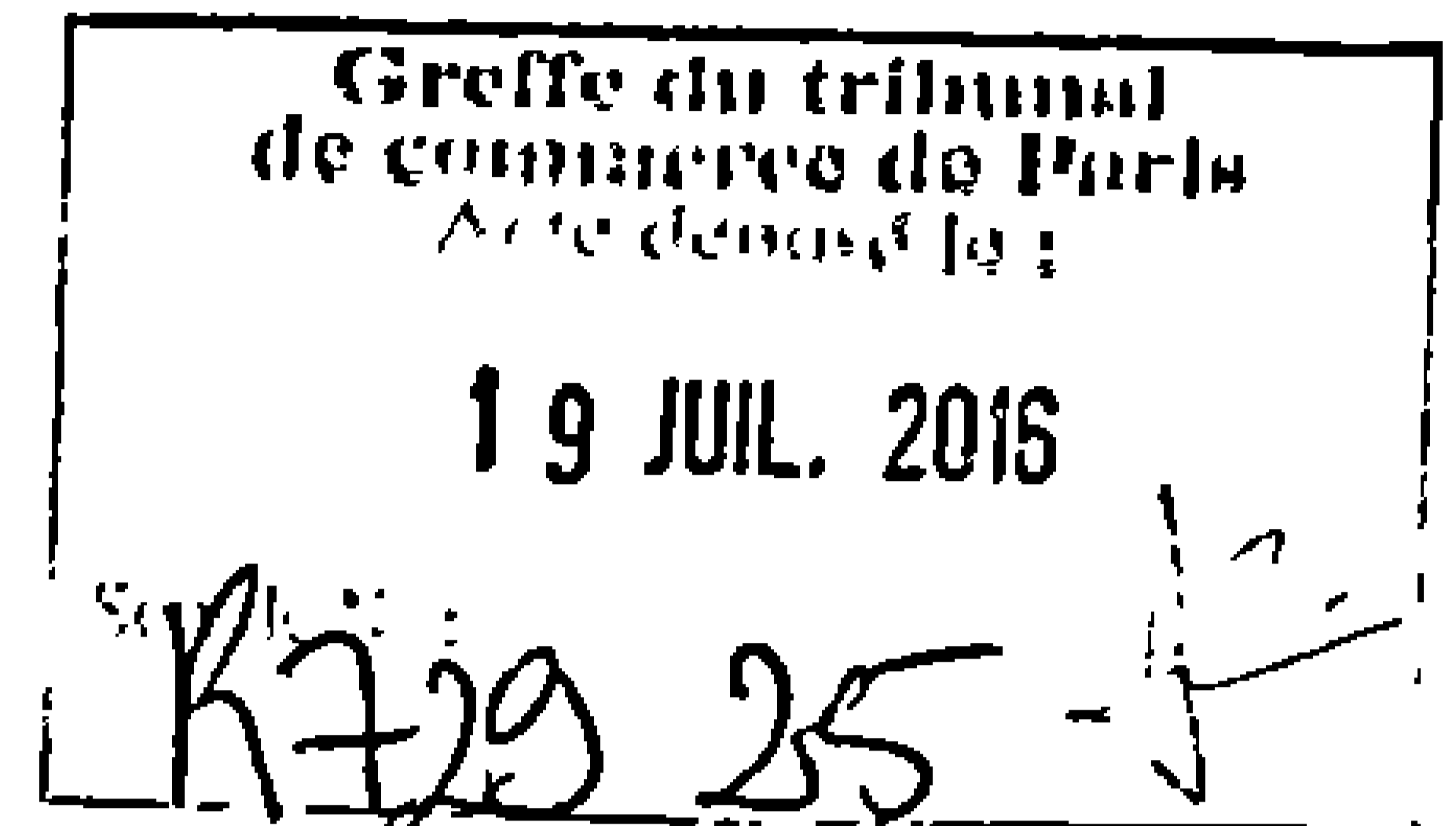
165 TEMPLE 57

PA 161052016CZ

165 TEMPLE
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 255 rue Saint Honoré - 75001 Paris
820 282 309 R.C.S. Paris

(ci-après désignée la « Société »)

EXTRAIT
DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS COLLECTIVES
DES ASSOCIES PRISES EN ASSEMBLEE
LE 19 MAI 2016



L'an deux mille seize,
Le dix-neuf mai,
A 14 h 00,

Les associés de la société 165 TEMPLE se sont réunis au siège social, en assemblée, sur convocation de leur président.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian Mahout, représentant de la société FONCIERE GEORGE V, président de la Société.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le président qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 1 000 actions sur les 1 000 actions formant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence,
- les statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises à l'assemblée.

Le président fait observer que la présente assemblée a été convoquée conformément aux dispositions statutaires et que les associés ont eu connaissance des résolutions devant leur être soumises.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Le président rappelle ensuite que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Autorisation d'une cession d'actions et agrément d'un tiers en qualité de nouvel associé,
- Démission du président et nomination d'un nouveau président,
- Pouvoirs en vue des formalités.



Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés prend acte de la démission de la société FONCIERE GEORGE V de son mandat de président de la Société et ce à l'issue de la présente assemblée et décide de nommer, en remplacement, pour une durée indéterminée :

- Monsieur Jonathan Guerbato, né le 1^{er} août 1978 à Saint Germain-en-Laye (78), demeurant 8 Place du Palais Bourbon - 75007 Paris.

La collectivité des associés décide que la fixation de la rémunération du président fera l'objet d'une décision ultérieure.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jonathan Guerbato, préalablement pressenti, a déclaré accepter les fonctions de président qui viendraient à lui être confiées, n'exercer aucune fonction et n'être frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme à l'original

Le Président, la société FONCIERE GEORGE V
Représentée par Christian Mahout

